

Toulon, le 23 janvier 2023
N° 2023- 2749/DSSF TOULON/SDFC/DEJ/NP
RPAA : /2023

MODIFICATIF N° 01

OBJET : délégation de signature en matière de marchés publics et d'accords-cadres (passation et exécution).
RÉFÉRENCE : décision N° 2022-16235 DSSF Toulon/DIR/NP du 29 août 2022.

Le document de référence est modifié comme suit :

Article 4 :

Remplacer :

13. En cas d'absence ou d'empêchement de M. l'ingénieur cadre technico-commercial Jean-Christophe Casanova, la délégation prévue au 2 de l'article 4 ci-dessus est donnée à Mme l'ingénieure cadre technico-commerciale Laurence Delhumeau, responsable de contrats.

Par

13. En cas d'absence ou d'empêchement de M. l'ingénieur cadre technico-commercial Jean-Christophe Casanova, la délégation prévue au 2 de l'article 4 ci-dessus est donnée à Mme l'ingénieure cadre technico-commerciale Laurence Delhumeau responsable de contrats ou M. l'ingénieur civil divisionnaire de la défense Christophe Bruel, responsable de contrats.

Remplacer :

14. En cas d'absence ou d'empêchement de M. l'ingénieur cadre technico-commercial Eric Bocherens, la délégation prévue au 3 de l'article 4 ci-dessus est donnée à Mme la commissaire Laura Grasset, responsable de contrats ou à M. l'ingénieur civil de la défense Thomas Dautricourt, responsable de contrats.

Par

14. En cas d'absence ou d'empêchement de M. l'ingénieur cadre technico-commercial Eric Bocherens, la délégation prévue au 3 de l'article 4 ci-dessus est donnée à Mme la commissaire de 1^{ère}

classe Laura Grasset, responsable de contrats ou à M. l'ingénieur civil de la défense Thomas Dautricourt, responsable de contrats ou à Mme la commissaire de 3^{ème} classe Ninon Duchemin, responsable de contrats.

Remplacer :

15. En cas d'absence ou d'empêchement de M. l'ingénieur civil de la défense hors classe Marc Lehérissier, la délégation prévue au 4 de l'article 4 ci-dessus est donnée à Mme l'attachée d'administration d'Etat Amandine Schreiner, responsable de contrats ou à Mme l'ingénieure civile de la défense Bénédicte Tanguy, responsable de contrats.

Par

15. En cas d'absence ou d'empêchement de M. l'ingénieur civil de la défense hors classe Marc Lehérissier, la délégation prévue au 4 de l'article 4 ci-dessus est donnée à Mme l'attachée d'administration d'Etat Amandine Schreiner, responsable de contrats ou à Mme l'ingénieure civile divisionnaire de la défense Bénédicte Tanguy, responsable de contrats.

Remplacer :

16. En cas d'absence ou d'empêchement de M. le capitaine de frégate Raphaël Vandamme, la délégation prévue au 5 de l'article 4 ci-dessus est donnée à Mme l'ingénieure cadre technico-commerciale Laurence Damon-Cadiou, responsable de contrats, ou à Mme l'ingénieure civile de la défense Anne Ladon, responsable de contrats jusqu'au 2 octobre 2022 ou à Mme l'ingénieure cadre technico-commerciale Nathalie Lentini, responsable de contrat ou à Mme l'enseigne de vaisseau Marine Monteiro, responsable de contrat.

Par :

16. En cas d'absence ou d'empêchement de M. le capitaine de frégate Raphaël Vandamme, la délégation prévue au 5 de l'article 4 ci-dessus est donnée à Mme l'ingénieure cadre technico-commerciale Laurence Damon-Cadiou, responsable de contrats, ou à Mme l'ingénieure cadre technico-commerciale Nathalie Lentini, responsable de contrat ou à Mme l'enseigne de vaisseau Marine Monteiro, responsable de contrat ou M. le technicien supérieur d'études et de fabrications Malauryan Ledieu, responsable de contrat à partir du 01/02/2023 ;

Article 5 :

Remplacer :

1. M. le capitaine de frégate Jérôme Dercourt, ou M. le capitaine de frégate Frédéric Faucon, ou M. le capitaine de corvette Xavier Coston, ou M. le capitaine de corvette Anthony Jezernik, ou M. l'ingénieur civil divisionnaire de la défense Pierre Millet¹ (opération 2 - SNA) ;

Par

¹ Uniquement pour les actes d'ingénierie

-1. M. le capitaine de frégate Frédéric Faucon, ou M. le capitaine de corvette Xavier Coston, ou M. le capitaine de corvette Anthony Jezernik, ou M. le lieutenant de vaisseau Arnaud Chambon ou M. l'ingénieur civil divisionnaire de la défense Pierre Millet¹ (opération 2) ;

Remplacer :

1. Mme le capitaine de corvette Hélène Samtmann³ ou à M. le lieutenant de vaisseau Jean-Michel Desmurs, ou à M. le lieutenant de vaisseau Davy Bottero, ou à Mme l'ingénieure civile de la défense Sabine Dol ou à M. l'ingénieur civil de la défense Alain Garoute, ou à M. l'ingénieur des études et techniques de l'armement Thibault Jastrzebski, ou à M. le lieutenant de vaisseau Arnaud Martin, ou à M. le technicien supérieur d'études et de fabrications Franck Mauvais, ou à M. l'ingénieur civil de la défense Eric Weisse ou à M. le capitaine de frégate Gérard Ibrahim ou à M. le technicien supérieur d'études et de fabrications Cédric Gabillard (opérations 14 Petits bâtiments Toulon – 16 Actions transverses et équipements à terre hors FOST Toulon).

Par :

-7. M. le lieutenant de vaisseau Jean-Michel Desmurs, ou à M. le lieutenant de vaisseau Davy Bottero, ou à M. l'ingénieur civil de la défense Alain Garoute, ou à M. l'ingénieur des études et techniques de l'armement Thibault Jastrzebski, ou à M. le lieutenant de vaisseau Arnaud Martin, ou à M. le technicien supérieur d'études et de fabrications Franck Mauvais, ou à M. l'ingénieur civil de la défense Eric Weisse ou à M. le capitaine de frégate Gérard Ibrahim ou à M. le technicien supérieur d'études et de fabrications Cédric Gabillard ou Mme. l'ingénieure civile de la défense Sabine Guez ou l'ingénieur civil de la défense Serge Bolla ou Mme. l'enseigne de vaisseau Sylvia Fabregat à compter du 01/03/2023 (opérations 14 – 16) ;

Le reste sans changement.

Publication du présent modificatif sera faite sur le site de publication de la décision modifiée.

Le contre-amiral Laurent Bechler,
directeur du service de soutien de la flotte de Toulon,

ORIGINAL SIGNÉ

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRE :

- DSSFT (DIR – DA - tous RO – SDFC – SDL – SDPM – SDL – SDT)

COPIES :

- DCSSF (SDA)
- archives (RPAA – chrono).